

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 24 SEPTEMBRE 2012

- n° 59 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 20 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renforcer et de promouvoir différentes formes de travail flexibles pour ses cadres femmes et hommes

Mme Manon Delisle (PS) résume le postulat ci-après :

"Le règlement du personnel (art. 5, al. 2 et 3) parle d'une répartition équitable des postes entre les femmes et les hommes et de l'activité à temps partiel. Nous demandons à la Ville d'analyser les effets de la mise en œuvre de ces dispositions depuis 1998 et d'étudier la possibilité de renforcer et de promouvoir différentes formes de travail flexible pour ses cadres femmes et hommes, comme par exemple le travail à temps partiel, les horaires mobiles, le partage de poste et le télétravail. Il s'agit de permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, tout particulièrement pour les femmes, qui sont sous-représentées dans les postes des catégories D et E.

La Ville de Fribourg a déjà fait des efforts en vue de promouvoir l'égalité des salaires et est certifiée 'equal-salary'. Cependant, le rapport de gestion de l'exercice 2011 montre que seuls 12 % des postes en catégorie E et 21 % en catégorie D sont occupés par des femmes. Cet état de fait est très préoccupant, car comme le montre l'étude du Département fédéral de l'économie effectuée par le Secrétariat d'Etat à l'économie 'Les femmes dans les fonctions dirigeantes : les clés de la réussite' (décembre 2010, page 15, sous <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/02021/04612/index.html?lang=fr>), une plus grande part de femmes parmi les cadres contribue au succès durable de l'entreprise. Cette étude démontre également que les personnes qui bénéficient de conditions de travail flexibles, telles le travail à temps partiel, les horaires mobiles, le partage de poste et le télétravail, sont plus satisfaites de leurs conditions de travail, plus productives et restent plus longtemps fidèles à leurs employeuses et employeurs. Ce qui se fait dans des entreprises comme IBM, Raiffeisen et Roche devrait l'être de manière exemplaire dans une administration publique."